



Quel est mon recours devant un tribunal avec un avocat

Par **stephanie**, le **12/04/2008 à 18:56**

j'ai été cambriolé à mon domicile. on m'a volé des bijoux. les voleurs ont été retrouvés mais pas les bijoux. les gendarmes m'ont demandé de prendre un avocat pour porter plainte au tribunal. qu'est-ce que cela va me coûter car si je dois y laisser de l'argent ça ne m'intéresse pas.

Par **Erwan**, le **12/04/2008 à 20:20**

Bjr, rnrnL'Avocat n'est pas obligatoire. Pour obtenir réparation, vous pouvez porter plainte avec constitution de partie civile, c'est à dire que vous demandez réparation. L'enquête pénale suivra son cours, vous serez convoquée à l'audience et votre demande sera examinée par les juges. rnrnPour porter plainte, adressez-vous au Parquet. rnrnVous pouvez aussi confier vos intérêts à un Avocat ; comme toute personne qui travaille, il a vocation à être rémunéré pour son travail...